



20, rue principale
57670 LENING
Tél : 03 87 01 67 36
Email : mairie.lening@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/12/2018

Convocation du 6/12/2018

Sous la Présidence de Monsieur ERNST Antoine, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 13/12/2018 à 19H30 en mairie.

<p>Nombre de Conseillers municipaux : 11 Absents excusés : Absents non excusés : Vote par procuration : Nombre de conseillers présents :</p>	<p><u>PRÉSENTS</u> : ERNST Antoine - CONOTTE Gérard –Bertrand HOUPERT- DEISS Gabriel - MANGIN Isabelle - -FOIS Jean- ZIMMERMANN Bernard- BOURCY Suzanne - <u>ABSENTS EXCUSES</u> : APPEL Virginie - <u>ABSENTS NON EXCUSES</u> : POSSELT Jérôme. <u>PROCURATION</u> : HAUDRY Philippe qui donne procuration à ERNST Antoine</p>
--	---

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gérard CONOTTE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

DCM 68/2018

Objet : Remboursement d'une avance de fonds

Le maire expose que dans le cadre de la création du site Web, la commune avait choisi un hébergeur étranger @SiteGround pour des raisons pratiques.
Cependant compte tenu de la complexité administrative, le paiement de l'abonnement annuel depuis 2014 a été effectué dans l'intérêt général par Mr Gérard Conotte, Adjoint au Maire.
Comme la commune vient de changer d'hébergeur (AMF), il convient de procéder au remboursement de l'avance de fonds effectuée par Mr Gérard Conotte.
Ceci correspond à 9 factures d'abonnement annuel, de réservation de nom de domaine et de prestation de SAV à distance pour un montant total de 725,94€

Après délibération, le conseil municipal décide le remboursement de cette avance de fonds à Mr Gérard Conotte et autorise le maire à signer les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité des membres présents

DCM 69/2018

Objet : Contrat d'assurance des risques statutaires

- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;
- VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
- VU le Code des assurances ;
- VU le Code des marchés publics, réglementant le marché initial ;
- VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 25 novembre 2015, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion ;

Le Maire rappelle à l'assemblée :

La commune a, par la délibération du, adhéré au contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Le Maire rappelle les taux applicables au contrat d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion de la Moselle depuis le 1^{er} janvier 2017.

- - Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public (IRCANTEC)

Tous risques avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire

Taux : 1,30 %

Au taux de l'assureur s'ajoute une contribution financière de **0,14 %** pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

Le Maire (*ou Président*) expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune (*ou établissement public*) les taux qui seront applicables à compter du 1er janvier 2019 :

- - Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public (IRCANTEC)

- (taux garantis jusqu'au 31 décembre 2020)

Tous risques avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire

Taux : 1,43 %

Au taux de l'assureur s'ajoute une contribution financière de **0,14 %** pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

DECIDE d'accepter les nouvelles conditions tarifaires,

DECIDE d'autoriser le Maire (*ou Président*) ou son représentant à signer le coupon réponse afférent aux taux applicables à compter du 1^{er} janvier 2019.

PREVOIT les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM 70/2018

OBJET : Révision du loyer de la chasse

Le Maire expose que le loyer de la chasse est révisable annuellement en proportion de la variation de l'indice des fermages fixé, en matière de polyculture, par arrêté préfectoral pour la région agricole du lieu de situation du lot de chasse (art. 16 du cahier des charges départemental). Le loyer révisé prend effet à compter du 2 février de l'année suivant la demande.

Après délibération, le conseil municipal décide d'appliquer la baisse de 3,04% au loyer de la chasse sur l'année 2018.

Adopté à l'unanimité des membres présents

DCM 71/2018

Objet : décision modificative budgétaire

Le maire informe le Conseil municipal que le montant des travaux en régie pour l'année 2018 est plus important que prévu et qu'il y a lieu également de revaloriser certaines dépenses de fonctionnement.

Et, qu'il y a un manque de crédit en dépense d'investissement sur le chapitre 16 suite à l'omission de l'inscription au budget primitif de la restitution de caution.

Il est donc nécessaire de procéder à un réajustement budgétaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recette -Chapitre 042 – ARTICLE 722 - immobilisations corporelles + 600,00€

Dépense – Chapitre 022 – Article 022 – Dépenses imprévues - 600,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT-

Dépense Chapitre 040 – ARTICLE 2131 – TRAVAUX BATIMENT + 600,00€

Dépense - Chapitre 021 – article 2151 – Réseaux de voirie (section investissement) - 600,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT-

Dépense - Chapitre 21 – article 2151 Réseaux de voiries - 550,00€

Dépense - Chapitre 16 – article 1641 Emprunts + 550,00€

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM 72/2018

Objet : Demande de subvention DETR/DSIL pour remplacement toiture pan arrière de la mairie

Monsieur le Maire expose la nécessité le remplacement de la toiture du pan arrière de la mairie suite à des infiltrations qui ont endommagé à plusieurs reprises le faux plafond du bureau arrière et des archives. Par ailleurs le remplacement de la toiture intégrera une isolation thermique et phonique permettant ainsi d'effectuer des économies de chauffage.

Après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte le projet
- Décide la réalisation de ces travaux en 2019 et son inscription au budget primitif 2019
- Arrête le plan de financement suivant :

Dépense éligible de l'opération hors taxes : 5000€ soit 6000€ TTC

DETR/DSIL :

60% de 5000€ hors soit 3000€

Part à la charge de la commune :

Financée par emprunt et fond libre soit 2000€ ht

- Sollicite une aide DETR/DSIL auprès de l'Etat
- Charge Monsieur le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM 73/2018

Objet : Demande de subvention DETR/DSIL pour la création d'une aire de jeux multisports

Monsieur le Maire expose que la commune de Léning ne dispose pas d'une aire de jeux pour les enfants et les adolescents du village.

A cet effet, il propose la création d'une aire de jeux multisports sur l'ancien emplacement du terrain de tennis situé à coté de la salle polyvalente. Ce terrain permettra de faire plusieurs disciplines sportives dont le badminton, le basket, le handball, le football. Par ailleurs pourra compléter les activités des enfants lors des centres aérés organisés durant les vacances scolaires.

Après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte le projet
- Décide la réalisation de ces travaux en 2019 et son inscription au budget primitif 2019
- Arrête le plan de financement suivant :

Dépense éligible de l'opération hors taxes : 69700€ soit 83640€ TTC

DETR/DSIL :

40% de 69700 € hors soit 27880€

Aides aux communes rurales Région Grand Est

40% de 69700€ hors soit 27880€

Part à la charge de la commune :

Financée par emprunt et fond libre soit 13940€ ht

- Sollicite une aide aux communes rurales auprès de la Région Grand Est
- Charge Monsieur le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM 74/2018

Objet : Demande de subvention Région Grand Est pour la création d'une aire de jeux multisports

Monsieur le Maire expose que la commune de Léning ne dispose pas d'une aire de jeux pour les enfants et les adolescents du village.

A cet effet, il propose la création d'une aire de jeux multisports sur l'ancien emplacement du terrain de tennis situé à coté de la salle polyvalente. Ce terrain permettra de faire plusieurs disciplines sportives dont le badminton, le basket, le handball, le football. Par ailleurs pourra compléter les activités des enfants lors des centres aérés organisés durant les vacances scolaires.

Après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte le projet
- Décide la réalisation de ces travaux en 2019 et son inscription au budget primitif 2019
- Arrête le plan de financement suivant :

Dépense éligible de l'opération hors taxes : 69700€ soit 83640,00 € TTC

DETR/DSIL :

40% de 69700 € hors soit 27880€

Aides aux communes rurales Région Grand Est

40% de 69700€ hors soit 27880€

Part à la charge de la commune :

Financée par emprunt et fond libre soit 13940€ ht

- Sollicite une aide aux communes rurales auprès de la Région Grand Est
- Charge Monsieur le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM 75/2018

Objet : Demande de subvention AMISSUR

Monsieur le Maire expose la nécessité de prolonger le cheminement piéton de la rue de l'Albe jusqu'à l'ancien passage à niveau. Ce tronçon le long du RD39 est particulièrement dangereux pour les nombreuses personnes qui l'empruntent et avec un virage particulièrement accidentogène.

Après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte le projet
- Décide la réalisation de ces travaux en 2019 et son inscription au budget primitif 2019
- Arrête le plan de financement suivant :

Dépense éligible de l'opération hors taxes : 24720€ soit 29664€ TTC

Subvention du Conseil Départemental – Dispositif AMISSUR

30% de € hors taxe soit 7416€

Part à la charge de la commune :

Financée par emprunt et fond libre ht soit €

- Sollicite une subvention du conseil Départemental au titre du dispositif AMISSUR d'un montant de €.
- Charge Monsieur le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM 76/2018

Objet : Demande de subvention Région Grand Est pour la restauration intérieure de l'église et de la pose d'un drainage pour assécher les murs.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil de Fabrique a sollicité la commune pour assurer la maîtrise d'oeuvre concernant les travaux de la restauration intérieure de l'église et fait référence de la délibération no 39/2018 Il expose ensuite qu'après les travaux de restauration du mobilier classé, il convient de poursuivre cette restauration par le traitement des fissures, le décrépiçage des parties creuses et leur réparation puis la mise en peinture de l'ensemble.

Par ailleurs pour assécher les murs il y a lieu de poser un drainage à l'extérieur le long des murs.

Après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte le projet
- Décide la réalisation de ces travaux en 2019 et son inscription au budget primitif 2019
- Arrête le plan de financement suivant :

Dépense éligible de l'opération hors taxes : 66560€ soit 79 872 € TTC

Subvention du Conseil Régional Grand Est – Dispositif Préservation et Restauration du Patrimoine bâti privé ou public non protégé ou inscrit

30% de 66560€ hors taxe soit 19968€

Souscription Fondation du Patrimoine :

10% de 66560€ hors taxe soit 6656€

Participation du Conseil de Fabrique :

20% de 66560€ hors taxe soit 13312€

Part à la charge de la commune :

Financée par emprunt et fond libre 40% sur 66560€ ht soit 26624€

- Sollicite une subvention la Région Grand Est pour un montant de 19968€.

- Charge Monsieur le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM 77/2018

Objet : Demande de lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire auprès de la Fondation du Patrimoine pour la restauration intérieure de l'église et de la pose d'un drainage pour assécher les murs.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil de Fabrique a sollicité la commune pour assurer la maîtrise d'œuvre concernant les travaux de la restauration intérieure de l'église et fait référence de la délibération no 39/2018 Il expose ensuite qu'après les travaux de restauration du mobilier classé, il convient de poursuivre cette restauration par le traitement des fissures, le décrépiage des parties creuses et leur réparation puis la mise en peinture de l'ensemble.

Par ailleurs pour assécher les murs il y a lieu de poser un drainage à l'extérieur le long des murs.

Après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte le projet

- Sollicite le lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire auprès de la Fondation du Patrimoine

- Décide la réalisation de ces travaux en 2019 et son inscription au budget primitif 2019

- Arrête le plan de financement suivant :

Dépense éligible de l'opération hors taxes : 66560€ soit 79 872 € TTC

Subvention du Conseil Régional Grand Est – Dispositif Préservation et Restauration du Patrimoine bâti privé ou public non protégé ou inscrit

30% de 66560€ hors taxe soit 19968€

Souscription Fondation du Patrimoine :

10% de 66560€ hors taxe soit 6656€

Participation du Conseil de Fabrique :

20% de 66560€ hors taxe soit 13312€

Part à la charge de la commune :

Financée par emprunt et fond libre 40% sur 66560€ ht soit 26624€

- Sollicite une subvention la Région Grand Est pour un montant de 19968€.

- Charge Monsieur le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM 78/2018

Objet : décision modificative budgétaire

Le maire informe le Conseil municipal du manque de crédit sur le chapitre 20 du budget 2018 et qu'il y a lieu de faire un transfert de crédit de 200€

SECTION D'INVESTISSEMENT-

Dépense Chapitre 20 – ARTICLE 202 – Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme : +200,00€

Dépense Chapitre 21 – article 2151 – Réseaux de voirie : - 200,00€

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Antoine ERNST

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour

excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.